



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R32-2026-255

PUBLIÉ LE 18 JUIN 2026

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /**

R32-2026-06-18-00005 - Arrêté DOS-GRHH-2026-114 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de SOMAIN (Nord) (3 pages)

Page 3

**ARRETE DOS-GRHH-2026-114  
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER DE SOMAIN (NORD)**

**LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2026 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) (Mme Sandrine Williaume) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-106 du 15 octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Somain (Nord) ;

Vu la décision du 18 mai 2026 portant délégations de signature de la directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Cœur d'Ostrevent en date du 9 avril 2026 désignant Monsieur Alain BRUNEEL et Madame Marie-Thérèse VALIN pour la représenter au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Somain ;

## **ARRETE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Somain est celle fixée en annexe 1.

### **Article 2 :**

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

### **Article 3 :**

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice du centre hospitalier de Somain, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 18 juin 2026

Pour la directrice générale par intérim de  
l'agence régionale de santé Hauts-de-France  
et par délégation

**Le Directeur de cabinet**

  
Maxime MOULIN

## **ANNEXE 1 (ARRETE DOS-SDES-GRHH-2026-114)**

### **COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

#### **Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

##### **1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales**

- Monsieur Jean-Baptiste GROS, maire de Somain, commune siège de l'établissement, et Monsieur Nicolas HOUDRE, représentant de la commune de Somain ;
- Madame Marie-Thérèse VALIN et Monsieur Alain BRUNEEL, représentants de la communauté d'agglomération du Cœur d'Ostrevent Agglo ;
- Monsieur Frédéric DELANNOY, représentant du Président du conseil départemental du Nord.

##### **2°/ en qualité de représentant du personnel**

- Madame le docteur Linda ABES et Monsieur le docteur Nicolas SALOME, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Aurélien DEBRUILLE, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur François DELAPLACE et Monsieur Christophe FONTAINE, représentants désignés par les organisations syndicales.

##### **3°/ en qualité de personnalité qualifiée**

- Madame Lydie MATUSZAK et Madame Véronique MORELLE, personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Laurine LECLERE, personnalité qualifiée désignée par le préfet du Nord ;
- Madame Sylvie KLIMCZAK (union fédérale des consommateurs (UFC) – Que Choisir Hauts-de-France) et Monsieur Patrick JACSON (union départementale des associations familiales (UDAF) du Nord), en qualité de représentants des usagers désignés par le préfet du Nord.